

6 fév. 2013

Volume 5 numéro 1

Bulletin d'information pour les OSBL d'habitation de l'Est

Nous espérons que vous avez passé tous un très beau temps des Fêtes, voici l'occasion de vous souhaiter une très bonne année 2013 avec beaucoup de santé et remplie de belles surprises.

La loi 16 et la certification

La Loi 16 et son règlement ont fait couler beaucoup d'encre en 2012. Ainsi, les modifications qui devaient imposer la surveillance 24/7 en novembre 2012 ont été reportées. Nos revendications n'y sont pas pour rien.

En effet, nous avons signé une pétition lors du Colloque parce que l'avenir nous habite, qui a été transmise au ministre de la Santé et Services Sociaux. Toutefois, il a fallu davantage.

Le RQOH a maintenu ses pressions et la fédération a rencontré deux députés ayant des OSBL dans notre fédération. Ainsi, en décembre 2012, Rodrigue Gamache (Habitation des Cônes), Gervais Darisse (Résidence Desjardins) et la coordonnatrice Johanne Dumont ont rencontré le député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, M. Jean D'Amour. Ce dernier s'est dit très sensible à la cause et doit déposer sous peu une lettre d'appui en notre faveur. Nous n'avons rien reçu encore.

Nous avons également rencontré M. Norbert Morin, député de la Côte-du-Sud qui s'est également engagé à réclamer des assouplissements.

Actuellement, le dossier a été présenté, nous a t'on dit, deux fois au conseil des ministres et aucune décision finale n'a été prise. Il semble que les résidences de 50 unités et moins pourraient remplacer la surveillance 24/7 par une surveillance électronique. Actuellement, aucune résidence n'est assujettie au projet déposé en mai 2012.

Eau chaude : modification au Code du bâtiment

Les modifications au Code du bâtiment sur le contrôle de la température de l'eau chaude (décret 1202-2012) entreront en vigueur le 11 février 2013 pour les bâtiments qui ont des robinets permettant le contrôle de la température et le 27 décembre 2013 pour les autres situations.

Les résidences pour personnes âgées devront s'assurer que la température à la sortie des robinets des baignoires et pommes de douches est ajustée à une température inférieure à 43 degrés Celsius. Il s'agit d'une légère réduction de la température permise à 49 degrés dans les autres cas.

Les résidences auront également l'obligation de tenir un registre de contrôle annuel pour chaque dispositif, le tout devant être mis à la disposition de la Régie du bâtiment du Québec. Le registre, conservant les données pour un minimum de 5 années devra contenir pour chaque dispositif les informations suivantes :

- Identification du robinet;
- Date et heure;
- Température initiale;
- Le nom de la personne qui a fait le contrôle;

Toutes les informations pertinentes peuvent être trouvées sur le site Web de la Régie du bâtiment du Québec.

Collecte d'informations

Vous trouverez ci-joint le résultat de la collecte d'informations, si vous avez des questions n'hésitez pas à communiquer avec Johanne. Nous remercions les gens qui ont pris la peine de remplir le formulaire et de nous le retourner.

Soutien communautaire

Les organismes éligibles au soutien communautaire ont reçu leur chèque de 1000 \$ pour financer leurs activités du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. **Cependant, ils doivent nous retourner d'ici mars 2013 le formulaire de reddition de compte. Le montant doit correspondre au 1000 \$ reçu.** La fédération doit produire une

reddition de comptes sur l'ensemble des activités à l'Agence de la Santé. Évidemment, le renouvellement en 2013 en dépend.

Programme d'appui aux opérations

Ce programme, financé par la Fédération à hauteur de 500 \$ par organisme, permet aux membres de financer divers besoins (Embauche d'animateur en loisirs, embauche ponctuelle de diététicienne, de nutritionniste, de professionnels spécialisés en relation d'aide ou de spécialiste en gestion de baux, en établissement d'un registre de loyer, en aide en gestion du *crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée*, en aide dans l'administration du *Programme de supplément au loyer*, pour l'établissement d'un horaire de travail et au soutien à la gestion de la paie et autre besoin administratif).

En 2012, un total de 38 résidences ont fait la réclamation de l'aide de 500 \$ dans le délai exigé du 30 novembre 12.

Les rendez-vous annuels

Les rendez-vous annuels se tiendront cette année le mercredi 3 avril 2013 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup. Le conférencier sera M. René Villemure, éthicien et sa présentation aura pour thème: *Identifier l'éthique et les valeurs, les distinguer de la déontologie et des codes d'éthique*. Pour nos membres, l'objectif visé sera que chacun soit en mesure de les appliquer au quotidien dans son action bénévole. La Fédération assumera le prix d'inscription de 45 \$. Vous devez vous inscrire avant le 20 mars prochain auprès de la coordonnatrice.

Ajoutez le 25 avril à votre agenda

À l'invitation de nos membres de la MRC de Matapédia, nous nous déplacerons dans la Matapédia le jeudi 25 avril 2013 pour y tenir l'assemblée générale annuelle

Cette année, nous vous transportons jusqu'à la résidence *Seigneurie Mon Toit* de Causapscal. Monsieur Donald Boudreault et Mme Jocelyne Tanguay se font un plaisir de nous recevoir dans leur magnifique résidence. Le transport sera fait en autobus par la Fédération le matin à partir de Rivière-du-Loup et le retour se fera en fin de journée. Nous vous enverrons un avis de convocation avec tous les détails. Deux postes viennent en élection, mais sont rééligibles. Vos candidatures sont toujours possibles 10 jours avant la tenue de l'assemblée.

Départ de François Vermette du RQOH

C'est avec peine que nous avons vu partir Monsieur François Vermette de la Direction générale du RQOH. Ce dernier a quitté vers le 15 décembre 2012 pour travailler pour une autre organisation.

Sous son impulsion, le Réseau québécois des OSBL en habitation du Québec a connu une expansion considérable. Il en a été le directeur général pendant 9 ans et a permis à notre fédération de naître et de se développer.

Toujours présent à nos assemblées générales, nous lui devons beaucoup comme organisation. Portons des dossiers nationaux, il a porté le dossier de la Loi 16 jusqu'à sa dernière journée de travail. Son réseau de contact étendu va nous manquer.

Tous les administrateurs de la fédération lui souhaitent une belle carrière dans son nouvel emploi, avec une reconnaissance profonde pour tout ce qu'il a fait pour nous.

Vos administrateurs : Gervais Darisse, Diane Dubé, Huguette Dubé, Rodrigue Gamache et Sylvie Ouellet

Pour joindre la fédération : Johanne Dumont, coordonnatrice, **FOHBGI :**
tél. : 418-867-5178 au 15, rue Fraser, Rivière-du-Loup (QC) G5R 1C1